Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20261109-DEL2026_62B-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**
***MAIRIE DE MEDREAC***

**DEL 2026-62 du 09.11.2026 – (3.5)**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

L'An deux mil vingt-six, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna

Absents : ROUAULT Delphine a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier,
GEORGELIN Hugo a donné pouvoir à ORINEL Léna

**Nombre de Conseillers en exercice : 19** **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 30/10/2026 Secrétaire : M JOSSE Martial

DEL2026_62 Charte et convention d'utilisation du domaine public par les commerçants

Madame la Maire propose la mise en place d'une Charte et d'une convention d'utilisation du domaine public par les commerçants.

La charte communale d'occupation du domaine public à des fins commerciales a pour objet de fixer les règles générales applicables aux occupations commerciales privatives du domaine public communal, notamment les terrasses, pergolas, étalages, commerces ambulants et installations temporaires à vocation commerciale.

La convention d'occupation temporaire du domaine public communal établi entre la commune et l'exploitant commercial a pour objet d'autoriser le titulaire à occuper temporairement une partie du domaine public communal afin d'y installer et d'y exploiter une terrasse, pergolas, étalage, commerce ambulant et installations temporaires à vocation commerciale, dont l'emprise et les limites sont définies.

Après présentation de la charte et de la convention,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- D'approuver la Charte et la convention d'utilisation du domaine public par les commerçants,
- D'autoriser la signature des conventions par Madame la Maire

ANNEXE :

La charte communale d'occupation du domaine public à des fins commerciales
La convention d'occupation temporaire du domaine public communal

***Le secrétaire*** ***Le registre dûment signé,***
***Pour extrait conforme.***
***La Maire,***

***Martial JOSSE*** ***Magali GAUTIER***